

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2021

**PROCÈS-VERBAL**, d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 17 décembre 2021, à 11 h à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault et en vidéoconférence.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire  
M. Eric Fiset, conseiller, district numéro 1, en vidéoconférence  
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2, en vidéoconférence  
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3, en vidéoconférence  
M. Martin Maranda, conseiller, district numéro 4, en vidéoconférence  
M<sup>me</sup> Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5, en vidéoconférence

Est absente :

M<sup>me</sup> Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présentes :

M<sup>e</sup> Caroline Tremblay, directrice générale, en vidéoconférence  
M<sup>e</sup> Marie-Josée Couture, greffière  
M<sup>e</sup> Julie Bernier, greffière adjointe

---

## PROCÈS-VERBAL

---

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 11 h 00, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient en présence du public. Afin de respecter les directives émises par la Santé publique, l'accès du public est contrôlé. La séance est également webdiffusée. Toute personne présente peut poser des questions. Il était également possible de soumettre ses questions par écrit avant la séance par courriel à l'adresse [greffe@vsad.ca](mailto:greffe@vsad.ca) avant 11 h 00 ce jour. Le citoyen qui s'identifie peut aussi poser ses questions via la page Facebook tout au long de la séance jusqu'à la période de questions des citoyens. Toute question doit être convenable et respectueuse pour être lue lors des périodes de questions des citoyens. Les questions doivent porter exclusivement sur les propositions à l'ordre du jour.

---

### AVIS DE CONVOCATION

Rapport verbal de la greffière voulant que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire ait été signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.

---

**2021-503**

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme soumis.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

PROPOSITIONS

---

2021-504

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 17 DÉCEMBRE 2021 — ORIENTATION DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Québec du 17 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE cette séance porte sur les prévisions budgétaires 2022 et le programme d'immobilisations 2022-2026 reliées aux compétences d'agglomération de Québec et du Réseau de Transport de la Capitale;

CONSIDÉRANT QUE le 14 septembre 2021 la Cour d'appel a rendu son jugement dans le dossier 200-09-009871-184;

CONSIDÉRANT QUE ce jugement a des répercussions notamment sur les budgets futurs de l'agglomération de Québec, incluant celui de 2022;

CONSIDÉRANT QU'aucun document n'a été soumis par l'agglomération de Québec concernant le point 4.5 de l'ordre du jour intitulé Autres décisions reliées à l'adoption des prévisions budgétaires 2022 et au programme des immobilisations 2022-2023-2024-2025-2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes, sous réserve du respect de l'*Entente pour améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Québec* intervenue le 16 janvier 2009, du respect des principes établis par les jugements de la Cour supérieure (200-17-014410-112) et de la Cour d'appel (200-09-009871-184), et de l'exactitude de la qualification des dépenses prévues aux résolutions ci-après, en regard des lois applicables, notamment celle concernant le Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec;

**FN2021-069** Adoption des prévisions budgétaires 2022 reliées aux compétences d'agglomération de Québec

**FN2021-057** Adoption du programme des immobilisations 2022-2023-2024-2025-2026 relié aux compétences d'agglomération de Québec

**FN2021-065** Adoption du budget 2022 et du plan d'effectif du Réseau de transport de la Capitale

**FN2021-066** Adoption du programme des immobilisations du Réseau de transport de la Capitale

QUE si des changements surviennent aux informations transmises, après l'adoption de la présente résolution, le maire est autorisé à voter à l'encontre d'une orientation ou à prendre toute autre position.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

---

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

---

---

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 11 h 08.

---

  
Sylvain Juneau, maire

  
Marie-Josée Côté, greffière